	NOTE D'INFORMATION
	Expéditeur : Commission Régionale des Compétitions
	Destinataires : Correspondants des associations sportives
	REPORTS DES RENCONTRES VALIDEES PAR LA PROCEDURE COVID-19
Réf. n° : NI20200928-2	Saison 2020/2021

Dès que le groupe sanitaire régional valide un report dans le cadre de la procédure COVID-19, la Commission Régionale des Compétitions effectue les manipulations suivantes :

- Les répartiteurs suppriment les désignations des Officiels enregistrées dans le logiciel fédéral (Arbitres et OTM)
- La Commission enregistre la date du 25/12/2020 comme fausse date de report en attendant que les deux clubs trouvent la bonne dérogation.

Les deux clubs en présence devront s'organiser le plus rapidement possible afin de trouver une date de dérogation, dans les 15 jours suivants la rencontre sinon la C.R.C. fixera directement la date de la rencontre.

La fausse date enregistrée n'est qu'un outil de travail pour l'ensemble des clubs et de la Commission pour suivre dans le détail les rencontres reportées COVID-19.

Cette procédure a été faite de la même manière avec les rencontres de championnat qui n'ont pas pu se dérouler le dernier week-end pour la raison de fermeture des gymnases aux adultes sur les 17 communes toulousaines.

Les clubs doivent trouver une date de report en tenant compte de la note précédente sur les deux week-ends de fermeture à venir.

La Commission reste à votre écoute par mail à l'adresse : competitions@occitaniebasketball.org

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Eric RODRIGUEZ Directeur Territorial	Bruno HAETTY Président de la C.R.C.	Jean-Jacques DESSAINT Président